

## Note d'informations - Inscription Post-Bac 2025

Vous venez d'être admis au lycée Alexandre Dumas pour la rentrée 2025.

Vous trouverez ci-dessous un complément d'informations concernant votre scolarité au lycée Dumas.

### Régime

Le régime de l'étudiant est habituellement **externe** ; toutefois, une place à l'internat et/ou à la demi-pension peut être proposée sous réserve de disponibilité. Si vous êtes intéressés par ces possibilités, veuillez adresser un mail à Mme Guth [int0670087f@ac-strasbourg.fr](mailto:int0670087f@ac-strasbourg.fr) pour la demi-pension. La demande d'internat est disponible en ligne à l'adresse ci-contre : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-d-inscription-internat-2025-2026-lycee-ale>

### Certificat de scolarité

Ce document n'étant diffusé que sous réserve de scolarisation effective, il vous sera distribué en 3 exemplaires à partir de la deuxième semaine de l'année scolaire par le professeur principal. Aucun duplicata ne sera délivré, il est donc impératif d'en faire des copies.

### Codes de l'environnement numérique de travail : MBN

Si vous êtes issu d'un établissement du Grand-Est, le code reste inchangé. Dans le cas contraire, le code vous permettant de vous connecter à notre espace numérique de travail vous sera envoyé à la rentrée à votre adresse personnelle, que vous indiquerez distinctement sur le dossier d'inscription.

Il vous appartient de vous connecter régulièrement afin de suivre votre scolarité et de bénéficier de toutes les informations diffusées par mail par nos services ainsi que par les professeurs. (Bourses, stages, secrétariat...)

Attention, veuillez à vous connecter régulièrement (une fois par mois) sans quoi les codes deviennent obsolètes.

Si vous venez d'une autre région ou d'un autre établissement du Supérieur, veuillez-vous signaler à votre professeur principal le jour de la rentrée.

### Commande des tenues d'école, professionnelles, du matériel professionnel et des manuels

Tenues : Vous devez respecter le port des tenues d'école et professionnelles (cf cahier des charges tenues sur notre site internet : <https://lyceealexandredumas.eu/wp-content/uploads/2022/06/cahier-des-charges-tenues-lycee-2021.pdf>) . Attention, les formations complémentaires accueil réception et organisateur de réception doivent porter une tenue noire.

L'association des parents d'élèves propose des tarifs négociés avec un fournisseur que vous pouvez rencontrer les 30 juin et 1er juillet ainsi qu'une journée la dernière semaine d'août restant à définir (info sur le site en temps voulu), dans l'enceinte de notre établissement. Vous pouvez également commander directement en magasin (63 Grand'Rue à Strasbourg) ou commander en ligne. Les tenues seront livrées par le fournisseur durant les vacances scolaires à l'adresse que vous lui indiquerez.

Malette à couteaux: un bon de commande sera prochainement disponible en téléchargement sur le site internet du lycée. Il vous reviendra de le compléter et de l'envoyer au fournisseur dès le mois de juillet.

Manuels : La liste sera disponible fin juin sur notre site internet [www.lyceealexandredumas.eu](http://www.lyceealexandredumas.eu) et sur MBN pour les élèves originaires de notre établissement. Vous pouvez les commander sur le site de l'APE et bénéficier de tarifs négociés.

Le matériel professionnel et les manuels sont livrés au lycée et distribués à la rentrée.

Fournitures scolaires : Il n'y a pas de liste de fournitures scolaires. Les professeurs vont indiqueront les besoins en matériel à la rentrée.

### Facturation des repas de travaux pratiques OBLIGATOIRES (Sauf pour les BTS tourisme)

Ces repas font l'objet d'une tarification fixée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année par la Région Grand Est.

Les repas de la semaine professionnelle sont facturés aux 1<sup>ères</sup> années de BTS MHR en sus, au tarif du ticket élève à 4€85 (tarif indicatif pour l'année 2024-2025)

Les factures sont DÉMATÉRIALISÉES et payables à **réception** ou par prélèvement (**un à trois** prélèvements par trimestre).

Les autorisations de prélèvement automatique déjà en place sont tacitement reconduites. Si vous souhaitez mettre en place un nouveau prélèvement, veuillez-vous adresser au secrétariat d'intendance (Mme Guth).

### **Dématérialisation**

L'envoi du code d'activation IZLY et celui des factures du lycée hôtelier sont totalement dématérialisés.

Veuillez vérifier sur la fiche d'inscription que votre **adresse mail** et celle de votre représentant légal financier soient bien renseignées, lisibles, valides et consultées.

### **Remises d'ordre**

Des remises d'ordre peuvent être accordées par le chef d'établissement sous conditions, **à la demande expresse de l'étudiant majeur ou du représentant légal**, pour les motifs suivants :

- Etudiant demandant à pratiquer un jeûne sur une période supérieure à 5 jours. Une demande préalable doit être formulée 8 jours avant le début du jeûne.

- Etudiant absent pour maladie, accident, événement familial dûment justifié sur une période supérieure à 5 jours. **La demande est formulée par écrit dans les deux semaines** qui suivent le retour de l'étudiant dans l'établissement. Un **justificatif d'absence doit être joint** à la demande.

### **CROUS (Pour les étudiants de MAN et de BTS)**

Le CROUS a pour mission d'améliorer les conditions de vie des étudiants au quotidien.

Vous pouvez constituer un dossier social étudiant sur internet ([messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)) pour demander une bourse de l'enseignement supérieur ainsi qu'un logement en résidence universitaire.

Si vous avez reçu une notification provisoire de bourse, il faut **IMPERATIVEMENT** la remettre à Mme Graff ([melanie.graff@ac-strasbourg.fr](mailto:melanie.graff@ac-strasbourg.fr)) au secrétariat étudiant, afin de finaliser votre demande. Le certificat de scolarité n'est pas impératif pour formuler votre demande ; c'est en validant votre notification provisoire, à la rentrée, que le lycée confirme votre scolarité.

En cas de difficultés financières vous pouvez vous rapprocher de l'assistante sociale du CROUS : sur rendez-vous au 03 88 21 28 48 du lundi au vendredi de 9h à 12h et e 14h à 16h.

### **Bourse des lycées (Pour les CS)**

Les formations et mentions complémentaires n'ouvrant pas de droits étudiants, ces élèves peuvent faire une demande de bourse des lycées à condition de ne pas détenir de diplôme supérieur au baccalauréat. Les demandes se feront à la rentrée.

### **Inscription au restaurant universitaire**

Les étudiants inscrits en formation post-bac sont obligatoirement **externes**. Vous avez la possibilité de **prendre votre repas au Restaurant Universitaire géré par le CROUS de Strasbourg**, situé 76 route du Rhin à Illkirch midi et soir. Le tarif est de 3,30€ pour l'année 2024/2025.

Le secrétariat de scolarité du lycée (Mme Graff) se chargera de transmettre au CROUS votre **adresse e-mail valide** que vous renseignerez sur votre dossier d'inscription.

À la rentrée, vous recevrez un courriel vous permettant de créer un compte IZLY afin de finaliser votre inscription aux services du CROUS.

Pour plus d'information, nous vous invitons à visiter leur site à l'adresse suivante : [www.izly.fr](http://www.izly.fr)

**Remarque** : si vous êtes en formation « mise à niveau » et « BTS management en hôtellerie restauration » vous êtes **dans l'obligation de prendre votre repas au self** lorsque vous êtes en séance de travaux pratiques.